

## SUR LA VALEUR D'AVENIR DES ŒUFS DE SAUMON

par R. VIBERT

Inspecteur des Eaux et Forêts, Adjoint au Conservateur des Eaux et Forêts,  
Chef du Service des Recherches piscicoles

La notion de valeur d'avenir d'un jeune peuplement est une de ces notions clef que tout forestier, du plus petit au plus grand, doit posséder au moins dans ses principes. Dans une futaie de chêne, il ne viendrait pas à l'idée d'un simple garde d'estimer un jeune gaulis ou perchis à la valeur marchande des stères de chauffage à en tirer. Il ne pourrait pas davantage concevoir de céder à bas prix, ou pour rien, à Pierre, Paul ou Jacques, les milliers de jeunes semis de chêne d'une coupe d'éclaircie sous prétexte qu'il n'en coûte que la peine de se baisser pour les ramasser... Ce serait ignorer et leur valeur d'avenir, et les nécessités de la régénération et les coûteux travaux d'entretien de la forêt effectués par ses prédécesseurs durant quelques 150 ans.

En matière de salmoniculture, l'attention en France n'a pas encore été attirée sur cette notion clef. On a même envisagé parfois pour les œufs de Saumon une valeur moindre que celle des œufs de Truite, sous prétexte qu'il est plus facile en matière de reprise de géniteurs sauvages de récolter une forte quantité d'œufs sur les Saumons que sur les Truites.

Officiellement les derniers cours sont les suivants pour les produits provenant des piscicultures domaniales (décision ministérielle du 28 Décembre 1948) :

Cœufs de Salmonidés, <i>le mille</i> .....	550 fr.
Alevins de Truites communes, arc-en-ciel, Saumons de fontaine, Ombles-Chevalier, à la résorption de la vésicule, <i>le mille</i> .....	900 fr.
Truitelles et jeunes Salmonidés de 15 à 20 centimètres de longueur, <i>le mille</i> .....	30.000 fr.

Rédaction qui, en matière de Saumon, prête à confusion, car si ces derniers sont exclus du prix à la résorption de la vésicule la qualification « Salmonidés » les englobe implicitement pour les œufs et les Truitelles et jeunes Salmonidés.

Pratiquement il n'y a aucun cours en France pour les œufs et alevins de Saumon, qui ne sont pas mis *normalement* dans le commerce, lacune qui risque d'être grave en matière de contestation en dommages-intérêts, nous venons d'en avoir une preuve palpable.

Chaque année, au moment du frai, 2 ou 3 Saumons se montraient toujours dans le canal d'aménée de l'usine hydro-électrique de LEGUGNON, sur le Gave d'Oloron, juste à côté de la station de capture de Saumons que nous avons mise au point en 1942. En Décembre 1948, de par l'abon-

dance des géniteurs, résultat de la politique piscicole suivie depuis vingt ans sur le Gave d'Oloron, 10 femelles au moins frayèrent dans les graviers du canal, graviers qui n'avaient pas été enlevés depuis quatre ou cinq ans. Le frai était à peine terminé qu'un ingénieur de l'Électricité de France nous prévenait qu'il allait opérer des chasses d'eau dans le canal pour enlever les graviers qui lui faisaient perdre de la puissance. Nous lui avons précisé : 1° Qu'il était parfaitement en droit de faire cette opération ; 2° Que n'ayant, par contre, pris aucune mesure pour empêcher les Saumons du Gave d'Oloron de venir frayer dans le canal de l'usine, les groupements piscicoles intéressés à la pêche du Saumon dans l'artère *Adour, Gaves réunis, Gave d'Oloron* intenteraient certainement une action en dommages-intérêts contre l'E. D. F. si celle-ci détruisait le frai par ses manœuvres d'eau ; 3° Que nous lui enverrions le lendemain une évaluation approximative des dommages-intérêts à prévoir.

Le lendemain l'E. D. F. recevait :

— Une lettre du Conseiller général, Président de l'Union des Associations de Pêche et de Pisciculture du Gave d'Oloron, demandant en termes académiques un sursis de trois mois au moins à cette manœuvre d'eau pour éviter des complications avec sa Société, la Fédération de Pêche des Basses-Pyrénées, et le Syndicat des Inscrits Maritimes de l'Adour ;

— Nos précisions, chiffrant approximativement les dégâts à prévoir à 440.000 francs.

L'opération fut remise à une date ultérieure.

\* \* \*

Faute de précédent et de doctrine en la matière, notre estimation fut faite de la façon suivante :

Au tarif officiel en vigueur le rapport  $\frac{\text{Prix de l'œuf de Truite}}{\text{Prix de la Truitelle de 15-20 cm.}}$   
est égal à :  $p = \frac{0 \text{ fr. } 55}{30} = 0,018.$

Selon les résultats actuels des expériences de marquage de Tocans, à 20 Tocans de descente ou Smolts correspond 1 Saumon de montée.

Le poids moyen d'un Saumon frais de l'Adour à son arrivée de la mer, pour 423 mesures toutes classes d'âge réunies, ressort à 7 kg. 602. Ne prenons que 7 kilogrammes.

20 Tocans de 15 à 20 centimètres (taille de la migration comme Smolts) correspondent donc à 7 kilogrammes de Saumon à 900 francs le kilogramme au pêcheur, soit 6.300 francs. Les Saumons qui ne sont pas capturés ont, comme géniteurs, une valeur très supérieure. Comme nous ne prétendons qu'à la fixation d'un *ordre de grandeur* de la valeur d'avenir des œufs, nous nous contenterons de prendre ce prix de 6.300 francs comme valeur moyenne d'un *Saumon de montée*.

Si l'on ne tient pas compte du taux de l'escompte entre les deux années

seulement en moyenne qui séparent le stade de Smolt du stade Saumon :

$$1 \text{ Tocan} = \frac{6.300}{20} = 315 \text{ francs.}$$

$$\begin{aligned} \text{Prix de l'œuf de Saumon} &= \text{Prix du Tocan} \times p. \\ &= 315 \text{ fr.} \times 0,018. \\ &= 5,67 \text{ soit } 5 \text{ fr. } 50. \end{aligned}$$

Ce prix de 5 fr. 50 ou 5.500 fr. le mille s'entend des œufs *embryonnés*. Dans le cas particulier il s'agissait d'estimer la valeur des œufs fécondés.

On sait actuellement, contrairement à ce que l'on a cru trop longtemps, que le pourcentage de fécondation dans la nature équivaut aux meilleurs rendements de nos piscicultures, le déchet dans la nature vient des destructions d'œufs par les autres poissons. Or, dans le cas particulier, le canal avait été vidangé quinze jours avant le début du frai, ce dernier a donc pu avoir lieu dans des conditions parfaites. Nous avons donc fait subir à notre prix d'œuf embryonné un abattement de 20% pour arriver au prix de 4 fr. 40 l'œuf fécondé.

Dix belles femelles au moins ayant frayé dans le canal, sur la base de 10.000 œufs par femelle, notre estimation des dommages-intérêts se monta donc à 440.000 francs.

\* \* \*

A titre de comparaison nous donnons ci-après quelques renseignements reçus ultérieurement sur les caractéristiques et prix des Saumons et œufs de Saumon des principaux pays producteurs :

	FRANCE (Adour)	NORVÈGE	ÉCOSSE	IRLANDE	CANADA
Prix du kg. de Saumon à la production.....	900 fr.	5 Kr. 30	12 S.	8 S.	1 dollar
Poids moyen des Saumons. (Tous groupes d'âges réunis).....	7 kg.	6 kg.	5 kg.	4 kg.	5 kg.
Prix moyen des Saumons. (Tous groupes d'âge réunis).....	6.300 fr.	31 Kr. 80	3 £	1 £ 10 S. 2	5 dollars
	Notre estimation :				
Prix des œufs de Saumon au mille.....	5.500 fr.	25 Kr.	2 £ 10 S.	Pas d'œufs dans le commerce.	Pas d'œufs dans le commerce.
Rapport :					
Prix des œufs au mille	0,82	0,78	0,83		
Prix moyen d'un Saumon					

On voit que notre estimation correspond presque exactement au prix des œufs de Saumons en Norvège et en Écosse, seuls pays qui, à notre

connaissance, commercialisent une partie, si faible soit-elle, de leur production.

On doit retenir de notre calcul et de ces comparaisons qu'il y a lieu d'estimer le mille d'œufs de Saumons d'une région déterminée, aux trois quarts du prix à la production d'un Saumon représentant le poids moyen de la région.

\* \* \*

Que l'on juge utile ou non de fixer un cours officiel pour les œufs de Saumons, nous estimons nécessaire d'éclairer les Services et Organismes intéressés sur cette question de la valeur d'avenir des œufs de Saumons, faute de quoi ils risquent de méconnaître l'importance d'intérêts dont ils ont la charge et de ne pas les défendre en connaissance de cause. Outre la fourniture indispensable d'une base pour des estimations de dommages-intérêts, la connaissance de la valeur d'avenir des œufs de Saumons incitera les intéressés, du moins nous l'espérons, à protéger le frai naturel, et à ne pas piller une rivière pour se livrer ailleurs à des opérations de repeuplement artificiel d'une efficacité douteuse.

---